



Mi temps thérapeutique et prise des RTT

Par **lilia92**, le **07/06/2016 à 12:03**

Bonjour,rnrnEn mi temps thérapeutique (3 jours travaillés / semaine) j'avais des RTT de 2015 que j'ai du prendre en rapidement.rnen fait, j'ai pris ces RTT pendant les jours travaillés, ce qui fait que pour 3 jours de RTT je ne travaille pas la semaine, est ce légal? rnrnSachant qu'en Avril et toujours en MTT, j'ai pris 2 semaines pour lesquelles j'ai déposé 10 jours de CP, est ce normal?rnrnMerci pour votre réponse [smile9]rnrnCdt

Par **Lag0**, le **07/06/2016 à 13:37**

Bonjour,rnOui et oui...rnPour les RTT, seuls les jours travaillés sont décomptés, donc 3 jours si vous travaillez 3 jours dans la semaine.rnPour les CP, on compte tous les jours ouvrables (si congés décomptés en jours ouvrables) ou tous les jours ouvrés (si congés décomptés en jours ouvrés), donc une semaine, 6 jours ouvrables ou 5 jours ouvrés.

Par **lilia92**, le **07/06/2016 à 14:50**

Super, merci Lag0 :)